

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2014 – Convocation du 07 mai 2014

### Présents :

David EMERAUD, Florence PERRISSEZ, Virginie SIGNOL, Pascal BLOND, Laurent MAZARD, Caroline PEAUCELLE, Béatrice Di RAFFAELLE THUILLIER, Murièle MICHAUD, Amandine MAISSE.

Excusés : Richard TESTA, Stéphane VILLARD (pouvoir à Caroline PEAUCELLE)

Amandine MAISSE a été nommée secrétaire de séance

### **Ordre du jour :**

- ✓ Délégation du conseil municipal au Maire ;
- ✓ Elections européennes du 25 mai
- ✓ Avenant à la convention redevance spéciale SICTOM
- ✓ Avenant CHABROUD
- ✓ Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire : choix du taux de participation employeur
- ✓ Questions diverses
  - ✚ Jury d'assise 2015 ;
  - ✚ Commission scolaire ;
  - ✚ Commission élargissement du territoire ;
  - ✚ Tarif des concessions dans le cimetière
  - ✚ Réunion des associations

Le quorum est atteint.

Tous les élus n'étant pas arrivés, l'ordre des points à discuter est changé.

### **1/ Jury d'assises 2015.**

Comme chaque année, 6 noms doivent être tirés au sort d'après la liste électorale pour la composition des listes préparatoire au jury d'assises :

Sont tirées au sort :

- ✓ **RIOLI** Sylviane, née le 15/12/1964 à Bourgoin, domiciliée 69 rue du Bidaud 38890 MONTCARRA ;
- ✓ **KISS** Madeleine épouse SCANDOLIN, née le 24/03/1961 à Jallieu, domiciliée 170 chemin de Falizan 38890 MONTCARRA ;
- ✓ **SPINOSI** Solange, née le 05/08/1953 à Bourgoin, domiciliée 555 grande rue 38890 MONTCARRA ;
- ✓ **BELLIER** Caroline épouse PEAUCELLE, née le 30/05/1978 à Saint-Marcellin, domiciliée 73 impasse des aubépines 38890 MONTCARRA ;
- ✓ **GARDEN** Isabelle, née le 25/06/1980 à Bourgoin-Jallieu, domiciliée 400 grande rue 38890 MONTCARRA ;
- ✓ **CHABROUD-MOLLARD** Marie, née le 02/03/1984 à Nîmes, domiciliée 75 grande rue 38890 MONTCARRA.

### **2/ Avenant SICTOM**

Cette année la redevance spéciale due au SICTOM pour l'enlèvement des ordures des bâtiments communaux (mairie, salle polyvalente, école) s'élève à 720 €.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

### **3/ Avenant CHABROUD**

Un avenant a été conclu pour le versement d'un treizième mois mensuel à Mme CHABROUD.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Le maire précise que Madame AZNAR étant arrêtée jusqu'au 31 juillet, le contrat de Patricia est prolongé jusqu'au 31 août afin de passer les consignes à Mme AZNAR en cas de retour.

### **3/ Délégations du Conseil municipal au maire**

Afin d'éviter de réunir le conseil pour la moindre chose, il est proposé que le conseil attribue certaines délégations au maire.

Après discussion sont retenues les délégations suivantes :

- ✓ 1°/ arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- ✓ 2°/ prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 10.000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- ✓ 3°/ décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 6 ans ;
- ✓ 4°/ passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- ✓ 5°/ créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- ✓ 6°/ prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- ✓ 7°/ accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- ✓ 8°/ décider l'aliénation de gré à gré de bien mobiliers jusqu'à 4500 €uros ;
- ✓ 9°/ fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- ✓ 10°/ fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- ✓ 11°/ exercer, au nom de la commune, les droits de préemptions définis par le code de l'urbanisme ;
- ✓ 12°/ intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- ✓ 13°/ réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 €uros ;
- ✓ 14°/ autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Il est précisé que cette délibération est révocable à tout instant, et qu'en tout état de cause, elle ne saurait excéder la durée du mandat.

Concernant le 7° point, le maire annonce que la régie « droit de pêche » est annulée du fait de son non fonctionnement en 2012 et 2013.

Une autre sera créée pour les cantine et garderie afin de faciliter le travail.

### **4/ Mise en place d'une participation protection sociale complémentaire : choix du taux**

M. Damien BROCHIER, intervenant extérieur, avait proposé de mettre en place une participation communale pour la protection sociale complémentaire des agents, notamment en cas d'arrêt de travail, afin de bénéficier d'un complément de salaire en cas d'arrêt de travail de plus de 3 mois. En effet, les fonctionnaires perçoivent leur plein traitement pendant 3 mois d'arrêt et un demi traitement pendant les 9 mois suivants.

Après discussion, il est décidé de :

Demander aux intéressées si elles sont déjà couvertes par ailleurs ;

Demander au centre de gestion le coût et la durée du maintien de salaire.

**Renseignements pris auprès de la MNT (Mutuelle Nationale des Territoriaux), la délibération proposée par elle concerne bel et bien la garantie maintien de salaire. Il convient de lui transmettre la délibération qui proposera plusieurs contrats parmi lesquels les agents devront faire leur choix.**

**Le coût de la mutuelle dépendra donc du choix de l'organisme et des options proposées. La durée du maintien de salaire est de un an.**

## **5/ Compte rendu CCBD**

Cf. Annexe 1

Par ailleurs des délégués doivent être désignés pour les commissions :

Finances : David Emeraud

Développement économique : Amandine MAISSE

Environnement : Amandine MAISSE

Création, entretien de voirie communautaire : Richard TESTA

Action sociale, enfance, David EMERAUD

Mutualisation : Florence PERRISSEZ

Informatique : David EMERAUD

Bâtiment : Laurent MAZARD

## **6/ Commission scolaire**

Suite à de nouveaux changements dans la loi relative à la réforme des rythmes scolaires, la décision du conseil doit être rendue avant le 06 juin 2014. Sans réponse la première mouture acceptée par l'ensemble des personnes concernées (DDEN, institutrices, CM...) sera acquise.

Après discussion et pour l'intérêt de l'enfant, il est décidé de conserver 18 semaines avec 27 heures d'activité périscolaire pour 3 groupes. Pour les enfants des maternelles ce sera sieste.

L'ancienne Municipalité avait prévu de prendre en charge les activités périscolaires, tandis que la garderie serait à la charge des parents.

Cependant, le Maire souhaite qu'une activité périscolaire soit gratuite.

Il est suggéré de faire appel au bénévolat, de faire passer une annonce ou des mots dans les boîtes à lettres pour tenter de trouver une ou des personnes qui pourraient être intéressées par ce bénévolat.

L'on fera entériner le 1<sup>er</sup> projet au cours de la commission scolaire du 20 mai.

## **7/ Réunion des associations**

Elle aura lieu le 20 mai à 19h30 afin d'étudier l'utilisation des locaux communaux.

## **8/Commission élargissement du territoire**

Afin de lancer l'opération, la commission sera convoquée dimanche 25 mai à 17h30, avant le dépouillement des élections européennes.

## **9/Questions diverses**

### **A/ ACM**

Une visite du travail de M. BERTHIER Pour les vitraux de l'église aura lieu à

### **B/ Tarif de concessions dans le cimetière**

Les concessions se vendaient 70 € jusqu'à maintenant. Compte tenu de ce prix relativement bas, il est proposé un tarif de 150 € le mètre carré.

Le conseil municipal accepte ce tarif à l'unanimité des membres présents.




### **C/Renforcement du réseau BT issu du poste Montcarra**

Afin d'éviter les baisses de tensions le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) prévoit le renforcement du réseau BT issu du poste Montcarra pour un coût global de 28 520 € dont 0 € pour la commune.

Le conseil municipal approuve cette opération à l'unanimité des membres présents.

### **D/Divers**

Virginie SIGNOL demande que l'on aborde les sujets suivants au cours de la prochaine réunion :

-  Logements SEMCODA ;
-  Electrification ;
-  Commerce.

Les gouttières de l'école ont été réparées, les barrières changées.

Il est signalé une lampe grillée impasse de Montfleurier.

Caroline PEAUCELLE demande où en est sa plaque de rue : voir Richard TESTA.

L'ordre du jour épuisé, le maire lève la séance à 23h30.